

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FPT

FO
Territoriaux

DEMANDE

Une vraie négociation

A la suite de l'ordonnance sur la protection sociale des agents publics adoptée par le Conseil commun de la Fonction publique – réunissant les organisations syndicales de fonctionnaires et les employeurs des trois versants (État, territoriaux, hospitaliers), une négociation s'est ouverte sur un projet d'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la Fonction publique de l'État. Les avancées obtenues lors de la négociation avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques, dans laquelle Force Ouvrière a été partie prenante et force de propositions, ont permis d'aboutir à un accord-cadre nettement supérieur aux prestations minimales prévues par le code de la Sécurité Sociale.

CE QUI A ÉTÉ OBTENU :

- un panier de soins de qualité.
- une solidarité intra et intergénérationnelle indispensable.
- Une couverture santé complémentaire pour tous les agents de l'État, actifs et retraités, fonctionnaires et contractuels.
- Un reste à charge diminué grâce à la participation de 50 % du coût du panier de soins par l'État employeur.
- Une commission paritaire de pilotage pour donner un rôle essentiel aux organisations syndicales et garantir les meilleurs droits aux agents publics.

Pour FO, ce n'est qu'une base : les futures négociations au sein des ministères ne pourront qu'améliorer et renforcer ainsi les besoins spécifiques à certains secteurs d'activité.



L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE NEGOCIATIONS !

Cet accord a été signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique de l'État.

Mais...

Pour les agents publics territoriaux, cela ne se présente pas si bien.

Pas de négociations sur la protection sociale complémentaire ; seulement un décret indigent imposé aux agents de la FPT alors que la Ministre Amélie DE MONTCHALIN a déclaré le 6 janvier : « Je souhaite que tous les agents publics puissent bénéficier des mêmes progrès ». Il est clair qu'une partie des employeurs territoriaux est prête à négocier, et qu'une autre veut minimiser la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire.

NON AU DIKTAT ! OUI À LA NÉGOCIATION !

Réunion du 28 janvier 2022 :

FO TERRITORIAUX DÉNONCE L'ATTITUDE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX QUI REFUSENT DE NÉGOCIER

FO TERRITORIAUX REFUSE UNE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AU RABAIS

CE QUI A ÉTÉ POSSIBLE POUR NOS COLLÈGUES DE L'ÉTAT DOIT L'ÊTRE POUR NOUS !

C'est pourquoi FO Territoriaux a déclaré dans un communiqué commun :

« Les organisations syndicales souhaitent ouvrir une réelle négociation avec les employeurs territoriaux sur le sujet de la PSC »

LA BALLE EST DANS LE CAMP DES EMPLOYEURS